



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 74319

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'avenir des petites gares et guichets dans notre pays et plus particulièrement sur les lignes dites des « Cévennes » et de l' « Aubrac ». Après la fermeture des gares le week-end, c'est désormais la fermeture commerciale pure et simple de plusieurs gares qui a eu lieu au 1er janvier 2015 malgré la mobilisation des usagers et élus concernés. Leurs inquiétudes sur la pérennité de ces lignes ferroviaires, au regard du service qu'elles rendent à la population, sont très vives. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

D'une manière générale, la politique d'ouverture des guichets des gares régionales relève de la contractualisation avec les régions. En effet, ces dernières sont, depuis 2002, autorités organisatrices des services ferroviaires régionaux de voyageurs. A ce titre, elles contractualisent avec SNCF Mobilités le service qu'elles souhaitent voir mis en œuvre, et notamment la présence humaine en gare. L'État, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, n'a pas à s'immiscer dans ces choix. Plus particulièrement concernant la ligne du Cévenol, les guichets des gares de Villefort, de Génolhac et de la Grand-Combe ont été fermés par SNCF Mobilités le 1er janvier 2015, dans le cadre d'un plan d'économies demandé par la région Languedoc-Roussillon, en raison du faible nombre de ventes effectuées. SNCF Mobilités a néanmoins rouvert le guichet de la gare de Génolhac depuis le 15 juin 2015, ainsi que ceux des gares de Villefort et de la Grand-Combe depuis le 2 novembre 2015, selon des horaires appropriés, dans le cadre d'une expérimentation courant jusqu'au 31 décembre 2016. Le Gouvernement fait confiance aux élus des conseils régionaux pour prendre les décisions qui préservent au mieux les intérêts des habitants de leur région.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74319

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1054

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3865